

CAHIER DES CHARGES

DE

L'ORGANISATEUR

1 - OBJET

Entre

le Comité Régional de Cyclisme des Pays de la Loire, dont le siège se situe 8, rue des Orfèvres
- 44840 Les Sorinières, représenté par son Président,

d'une part

et

Pays d'Ancenis Cyclisme 44, dont le siège se situe 780 BD PASTEUR.....repré-
senté par son Président, 44150 Ancenis, St Germain

d'autre part

il est convenu ce qui suit :

le **dimanche 31 août 2025 à Couffé (44)**

deux épreuves officielles FFC distinctes ayant pour titre

- « **Championnat Régional Femmes Seniors – Access – U19** »,
- « **Championnat Régional Femmes U15 – U17** »

seront disputées dans les conditions prévues par la réglementation fédérale en vigueur.

L'organisation en est confiée **Pays d'Ancenis Cyclisme 44**, avec le concours du Comité Départemental de Cyclisme du club signataire, co-signataires à ce titre du présent cahier des charges.

Les détails d'organisation devront obligatoirement être examinés et approuvés par chacune des parties signataires du cahier des charges.

Les épreuves réservées aux femmes seront déclarées interrégionales de manière à autoriser également la participation de concurrentes licenciées dans des comités extérieurs à celui des Pays de la Loire, ceci pour favoriser une meilleure importance du peloton et de son niveau. Bien entendu, seules les femmes des Pays de la Loire disputeront le titre régional et ses accessits.

Les féminines U19 ayant une catégorie de licence « Access » devront participer à l'épreuve U19 qui correspond à leur catégorie d'âge.

2 - ASSURANCES

Chaque épreuve sera garantie par la police d'assurance Responsabilité Civile n° 7275462604 souscrite auprès d'AXA France IARD par l'intermédiaire du courtier Gras Savoye Willis Towers Watson dont le siège social est Immeuble Quai 33 - 33/34 quai de Dion-Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex.

L'assurance sera souscrite automatiquement par l'Organisateur.

Les garanties liées à l'assurance seront acquises dès que l'Organisateur aura satisfait à ses obligations financières, administratives et techniques.

3 - FONCTIONS OFFICIELLES

Seront désignés

1° - par la Commission Régionale du Corps Arbitral

↳ le jury des trois arbitres titulaires, le juge à l'arrivée et l'arbitre moto*.

Le Président de jury sera extérieur au département du lieu de l'organisation, les autres arbitres seront du département du lieu de l'organisation.

* Des dispositions particulières ont été acceptées pour cette édition, à savoir la désignation de 2 arbitres par la CRCA, à laquelle s'ajoute 2 arbitres provenant du club organisateur.

2° - par le Club Organisateur

↳ le speaker qui devra obligatoirement posséder une licence d'animateur, sachant que son identité devra être communiquée au Comité Régional lors du dépôt des détails d'organisation,
↳ l'ardoisier,
↳ le préposé au compte-tours et à la cloche

Pour 2025, le montant de la vacation d'un arbitre s'élève à 40 €, à laquelle s'ajoute les frais d'indemnité kilométrique à 0,35 € du kilomètre à la charge du club organisateur.

4 - PRISE EN CHARGE DES OFFICIELS

Le Club Organisateur s'engage à assurer à ses frais le déjeuner des officiels FFC, le nombre de repas à prendre en charge par celui-ci étant fixé à 12 maximum, la différence étant supportée par le Comité Régional dans la limite de 15 € maximum par personne.

En outre, il devra régler les frais de déplacement et les vacations des arbitres titulaires et des arbitres adjoints sur simple présentation des notes de frais par le président du jury.

5 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le Club Organisateur effectuera auprès des autorités du Département, Préfecture, Sous-Préfecture, Mairie, Gendarmerie, Police, ..., toutes les démarches nécessaires pour l'obtention des autorisations indispensables et procèdera à la mise en place d'un service d'ordre dont les frais sont à sa charge.

6 - ORGANISATION TECHNIQUE

Caractéristiques du parcours

a) Championnat Régional Femmes Seniors – Access – U19

Itinéraire ... Voir Circuit en PJ (Garmin "COUFFE 31 AOUT")
 Distance en ligne Distance au tour... 6,57 Nombre de tours ... 11
 Distance totale ... 72,27 (distance préconisée : 75 à 80 km)
 Heure et lieu de départ ... 14h15 Rue du stade 44521 Couffé

b) Championnat Régional Femmes U15 – U17

Itinéraire
 Distance en ligne Distance au tour... 6,57 Nombre de tours ... 6
 Distance totale ... 39,42 (distance préconisée : 40 à 45 km)
 Heure et lieu de départ ... 11h00 Rue du stade 44521 Couffé

Sur délégation de la Commission Régionale Route, les itinéraires seront officiellement agréés par le Comité Départemental du lieu de déroulement de l'épreuve à l'issue d'une reconnaissance complète de son tracé.

7 - INSTALLATIONS ET PRESTATIONS

Le Club Organisateur s'engage à procéder à ses frais aux installations suivantes :

↳ un fléchage suffisant de l'accès au circuit à l'attention des concurrents, des officiels et des spectateurs. Il en sera de même pour le circuit lui-même de manière à faciliter sa reconnaissance par les concurrents et officiels,

↳ un podium à isoler, à surélever et à entourer sur ses quatre faces d'une barrière (garde-fou), à protéger des intempéries. Ce podium devra être monté sur le même alignement et dans l'axe de la ligne d'arrivée, en retrait du bord de la route à une distance au moins égale à la moitié de la largeur utilisable de la voie,

↳ des moyens de liaison radio (émetteurs-récepteurs) entre le podium officiel (arrivée), le véhicule du directeur de course, celui du directeur adjoint et l'ensemble des représentants du corps arbitral. L'accès à ces postes sera exclusivement réservé aux arbitres et officiels mandatés,

↳ un emplacement réservé au podium d'arrivée pour indiquer les numéros de dossards des coureurs devant se présenter au contrôle médical,

↳ un local réservé au contrôle médical, de préférence proche de la ligne d'arrivée,

↳ une salle de classement avec table, chaises et un photocopieur pour assurer une diffusion rapide de la liste des partants, puis celle des résultats de l'épreuve aux journalistes, à la cérémonie de clôture et aux participants. La gestion informatisée des coureurs engagés, des listes des partants et des divers classements est assurée par le Club Organisateur lui-même ou un prestataire dûment qualifié,

- ↳ un dispositif de secours,
- ↳ un local vestiaires et douches, si possible proche du lieu d'arrivée,
- ↳ un emplacement pour la remise des dossards dont le jeu double devra être fourni à titre gratuit par le Club Organisateur ainsi que des épingles et un jeu de plaques de cadre avec liens,
- ↳ tracé de la ligne d'arrivée suivant les dispositions de l'article 1.2.099 de la réglementation FFC - édition d'octobre 2024,
- ↳ un compte-tours, une cloche et une banderole d'arrivée,
- ↳ la flamme rouge du dernier kilomètre,
- ↳ des moyens vidéo, mis à disposition par le Club Organisateur ou le Comité Départemental avec un opérateur expérimenté, permettant de déterminer l'ordre d'arrivée des participants, le Club Organisateur devra prévoir l'alimentation électrique et la longueur de câble suffisante.

Adresse du lieu retenu pour la remise des dossards et des plaques de cadre

..... Rue du stade 44 521 Couffé

Heures de distribution (fermeture 15 minutes avant le départ de l'épreuve)

- Championnat Régional Femmes Seniors – Access – U19 12h00

- Championnat Régional Femmes U15 – U17 9h45

Adresse de la salle de classement

..... Rue du stade 44 521 Couffé

Adresse du local réservé aux vestiaires et douches

..... idem

Adresse du local réservé au contrôle médical

..... idem

8 - VOITURES SUIVEUSES

Le Club Organisateur fournira par épreuve :

- ↳ une voiture sono ouverture de course,
- ↳ une moto pour l'arbitre moto, avec un pilote expérimenté,
- ↳ Trois véhicules à quatre portes avec chauffeur pour la direction de la course et les arbitres titulaires,

- ↳ un ardoisier équipé d'une moto avec un pilote expérimenté, faisant office de moto-info.
- ↳ une ambulance ou un dispositif de secours conforme aux Règles Techniques et de Sécurité des épreuves cyclistes sur la voie publique
- ↳ une voiture balai équipée de 2 paires de roues.

Le Comité Régional ainsi que le Comité Départemental fourniront, chacun, un véhicule de dépannage neutre avec un chauffeur, un mécanicien et des roues montées. Une voiture neutre supplémentaire par département (*) sera également autorisée à s'intégrer dans l'échelon course.

(*) ou celle d'un club représentant le département concerné

9 – DROITS ET ASSURANCES

Le Club Organisateur acquittera le montant des droits d'organisation (RC incluse) fixés à ~~240 €~~ **195 €** ainsi que celui de l'assurance (**35 €**).

A cela s'ajoutera un droit d'insertion sur le site internet du Comité Régional de 32 €, l'ensemble devra être payé au plus tard un mois avant le déroulement des épreuves.

Les épreuves ne donnent lieu à aucune dotation financière, le Club Organisateur est libre de mettre en place des prix en nature, s'il le souhaite.

10 - ETATS DE RÉSULTATS

Les états de résultats devront parvenir au Comité Régional dans les 48 heures, signés par le juge à l'arrivée et les trois arbitres de course titulaires.

11 - RELATIONS AVEC LA PRESSE LOCALE

Le Club Organisateur est tenu d'assurer la promotion de ces Championnats par voie de presse.

12 - RÉCOMPENSES A LA CHARGE DU COMITÉ RÉGIONAL

Sont à la charge du Comité Régional de Cyclisme des Pays de la Loire :

- ↳ le maillot de Championne Régionale Seniors,
- ↳ le maillot de Championne Régionale Access,
- ↳ le maillot de Championne Régionale U19,
- ↳ le maillot de Championne Régionale U17,
- ↳ le maillot de Championne Régionale U15
- ↳ les médailles d'or (5), d'argent (5) et de bronze (5).

Les maillots seront remis aux vainqueurs par le Président du Comité Régional de Cyclisme des Pays de la Loire ou, à défaut, par la personne dûment mandatée pour le représenter.

13 - RÉCOMPENSES A LA CHARGE DU CLUB ORGANISATEUR

Sont à la charge du Club Organisateur :

↪ 15 gerbes rendues au podium pour les 3 premiers de chaque catégorie

↪ 1 coupe pour la Championne Régionale Seniors comportant la gravure suivante (*)

*Championne Pays de la Loire
Route Seniors
31/08/2025 – Couffé*

↪ 1 coupe pour la Championne Régionale Access comportant la gravure suivante (*)

*Championne Pays de la Loire
Route Access
31/08/2025 – Couffé*

↪ 1 coupe pour la Championne Régionale U19 comportant la gravure suivante (*)

*Championne Pays de la Loire
Route U19
31/08/2025 – Couffé*

↪ 1 coupe pour la Championne Régionale U17 comportant la gravure suivante (*)

*Championne Pays de la Loire
Route U17
31/08/2025 – Couffé*

↪ 1 coupe pour la Championne Régionale U15 comportant la gravure suivante (*)

*Championne Pays de la Loire
Route U15
31/08/2025 – Couffé*

(*) gravure inscrite sur trois lignes selon la configuration indiquée

↪ 2 coupes, de manière facultative, pour les 2^{ème} et 3^{ème} de chaque catégorie, à l'exclusion de toute récompense d'ordre local ou départemental (du type premier représentant du Club Organisateur, premier coureur du département, ...)

14 - PROTOCOLE

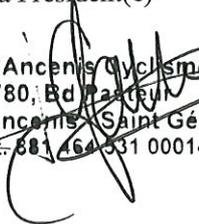
Le protocole devra être arrêté avec le Club Organisateur avant le départ des épreuves, en fonction de l'ensemble des récompenses à distribuer, il se déroulera juste après l'arrivée de la dernière épreuve. Le podium protocolaire devra être installé à l'écart du circuit afin d'éviter tout conflit entre le départ d'une catégorie et les récompenses de celle qui vient de terminer son épreuve.

15 - ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

Les parties contractantes s'engagent à ne prendre, en aucun cas, de décisions unilatérales.

A Ancenis le 20/6/2025

Le Club Organisateur
Le/La Président(e)

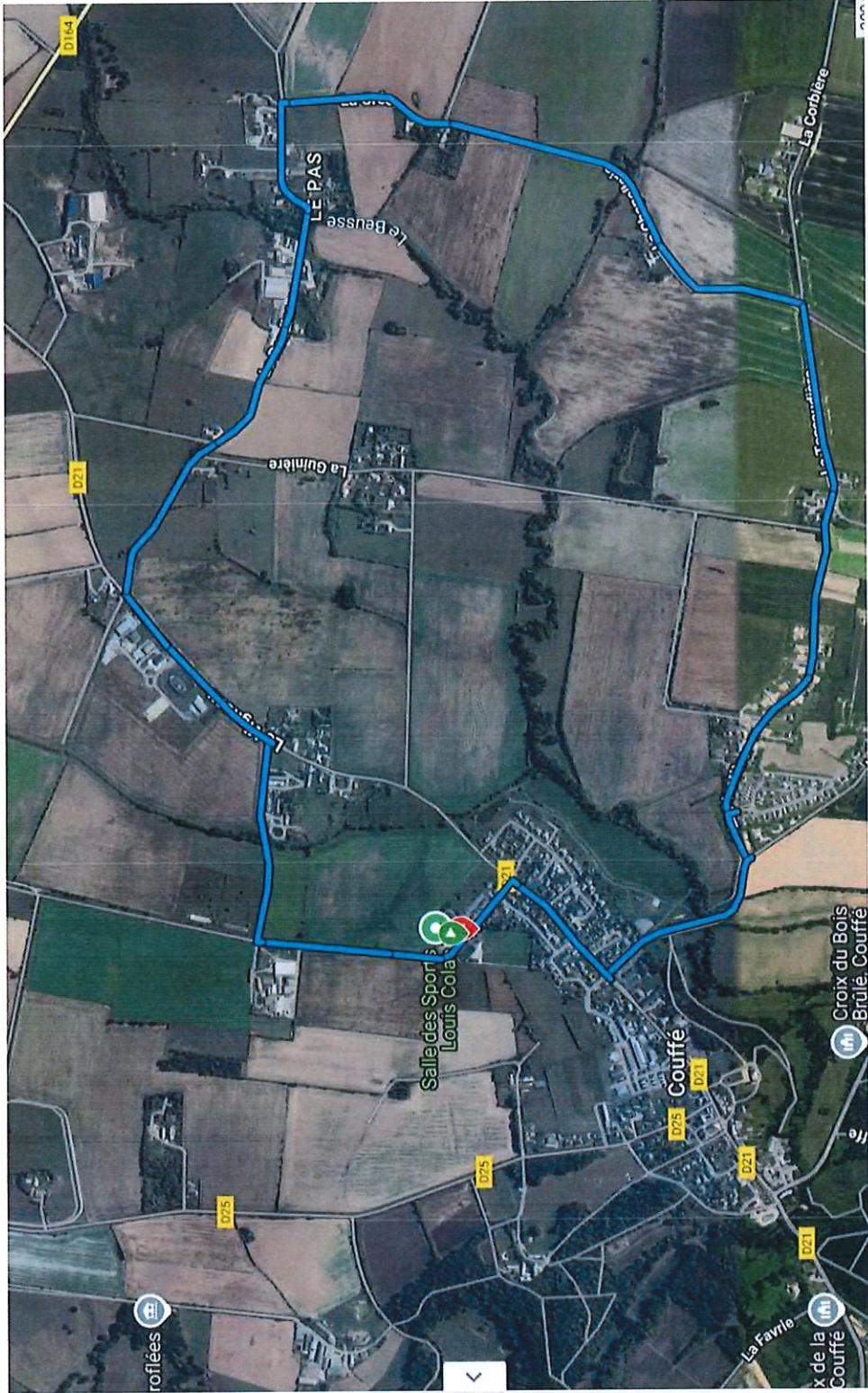

Pays d'Ancenis Cyclisme 44
780, Bd Pasteur
44150 Ancenis - Saint-Géréon
Siret: 881 464 531 00014

Le Comité Départemental
Le/La Président(e)

La Commission Régionale Route
Le/La Président(e)

Le Comité Régional,
Le/La Président(e)

(*) ou son représentant



DÉTAILS SUR LE PARCOURS

COUFFE 31 Aout 2025

Cyclisme sur route

[Instructions de conduite](#)

Public : disponible pour tout le monde.

6.57 km 37 m 37 m
Distance Ascension totale Descente totale

-- --
Vitesse moyenne Objectif de temps

Altitude Développer

